Patrimoine bâti
4AP22

Responsable UE
Delphine Peters

Président de jury
Roland Decaudin

Secrétaire de jury
Laurence Bourgeois

Contact
service.etudiants@saint-luc.be
+32 4 341 81 33

Master 1 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC
UE donnée en Français • Obligatoire • Second quadrimestre
6 crédits • 120 points • 0 heures

Acquis d'apprentissage

Au terme du cours de **patimoine bâti - méthodologie du projet et de la restauration**, l'étudiant est capable de :

- comprendre le contexte patrimonial et administratif en Région wallonne grâce à la théorie et aux exemples concrets vus au cours
- découvrir le genius loci de l'édifice étudié au travers de l'étude préalable
- déterminer la période de construction de l'édifice sur lequel il travaille et d'en dresser la chronologie des interventions de modification par le biais de l'étude préalable
- désigner, sous forme d'un master plan, les points fondamentaux à suivre pour une future intervention respectueuse de l'édifice
- communiquer le fruit de ses recherches par un document de synthèse écrit

Calcul de la note de l'unité d'enseignement

Cette unité d'enseignement étant composée d'une seule activité, la note finale correspond au résultat obtenu pour le cours.

Compétences

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:
C2 C3 C7 de notre référentiel interne.